

SCHEDULE IX

AN ACT TO AMEND THE EXCISE TAX ACT, THE ACCESS TO INFORMATION ACT, THE CANADA PENSION PLAN, THE CUSTOMS ACT, THE FEDERAL COURT ACT, THE INCOME TAX ACT, THE TAX COURT OF CANADA ACT, THE TAX REBATE DISCOUNTING ACT, THE UNEMPLOYMENT INSURANCE ACT AND A RELATED ACT

[1993, c. 27, assented to 10th June, 1993]

R.S., c. 1 (5th
Supp.)

Income Tax Act

215. Subsection 171(4) of the *Income Tax Act* is repealed.

ANNEXE IX

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE, LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, LA LOI SUR LES DOUANES, LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE, LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT, LA LOI SUR LA CESSION DU DROIT AU REMBOURSEMENT EN MATIÈRE D'IMPÔT, LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET UNE LOI CONNEXE

[1993, ch. 27, sanctionné le 10 juin 1993]

Loi de l'impôt sur le revenu

L.R., ch. 1 (5^e
suppl.)

215. Le paragraphe 171(4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est abrogé.